



**TROPHEE DE L'ETHIQUE
2019**

Trophée de l'ETHIQUE 2019

Les objectifs de cette démarche sont :

- ⇒ Sensibiliser l'ensemble des licenciés au respect des dirigeants, partenaires, arbitres et adversaires
- ⇒ Promouvoir les valeurs du Triathlon et de ses disciplines associées
- ⇒ Lutter contre les incivilités, la violence et les discriminations dans notre sport

Ce trophée de l'Ethique sportive prime les projets mettant en avant l'une et/ou l'autre des priorités suivantes :

- 1. Respect, Esprit Sportif et Fair Play**
- 2. Lutte contre toute forme d'exclusion et de discrimination**

Cette distinction honore une personne ou une structure (Club, organisations...) ayant :

- ☞ accompli un geste, un acte de fair play ou ayant un comportement général ou particulier exceptionnel au regard exclusif de l'esprit sportif fair play,
- ☞ une attitude servant d'exemple ou ayant assuré la promotion des valeurs éthiques dans la pratique du Triathlon
- ☞ porté un projet allant dans le sens de la Lutte contre toute forme d'exclusion et de discrimination.

Elle ne récompense pas la carrière en elle-même, ni les services rendus au titre de cette carrière ou du bénévolat, ni les bons résultats, ni une attitude pouvant être comprise comme étant un refus de la victoire.

Règlement du Trophée de l'Ethique

Article 1 :

Le concours est accessible aux structures affiliées et personnes licenciés à la F.F.TRI. pour l'année 2019 : Clubs, Organisateur.trices, Licenciés.ées individuels.lles, Comités Départementaux et Ligues Régionales.

Article 2 :

La participation au trophée est ouverte à toute structure ou personne définie à l'article 1 et portant des projets de nature à valoriser des dirigeants, des éducateurs, des athlètes et des arbitres (hommes et femmes valides et handicapés) qui, au cours de l'année, et en dehors de toute notion de performance sportive, ont fait preuve d'un comportement ayant valeur d'exemple en matière d'éthique, de Fair Play, de respect, d'honnêteté, d'esprit de solidarité ou de désintéressement.

Article 3 :

Un classement des projets sera fait par un jury dont la composition sera définie par le Comité d'Éthique, de Déontologie et de Citoyenneté de la Fédération Française de

Triathlon et sera composée de membres du Comité d’Ethique, d’administrateurs.rices de la Fédération, de représentants.es de Ligues Régionales et de Clubs.

Aucun membre du jury ne pourra être lauréat du Trophée.

Le jury est souverain dans la détermination du nombre de lauréats et de son choix.

Article 4 :

Les Prix seront une mise en valeur et une « couverture » médiatique des actions et des projets retenus.

Article 5 :

Les lauréat.e.s seront invité.e.s et honoré.e.s lors de l’Assemblée Générale Fédérale du Samedi 04 Avril 2020.

Les lauréat.e.s devront être domiciliés sur le territoire français, territoires ultra marins compris

Les trophées seront remis par le Président de la Fédération.

En aucun cas, un membre du jury ne peut être admis à recevoir un Prix pour un lauréat absent.

Article 6 :

Pour être recevable, le dossier de candidature devra être complet et composé de :

- La description précise de l’action (objectifs etc...)
- Des supports justificatifs de cette action (vidéos, photos, articles de presse etc...)

Le présent règlement et le dossier de candidature peuvent être téléchargés sur le site internet : www.fftri.com.

Article 7 :

Le dossier de candidature est à retourner complet, **au plus tard le 08 Mars 2020**, à l’adresse mail : comiteethique@fftri.com

Le dossier de candidature est également disponible en version numérique en cliquant sur le lien suivant : <https://forms.gle/XMv78vfrJk9oy5w57>

Dossier de Candidature

A retourner avant le 08 Mars 2020 à comiteethique@fftri.com

Je propose (1) Nous proposons (1) de distinguer (2) :

Mme - Melle - M. - Organisme - (1) :

Prénom & NOM :

.....

Téléphone fixe ou mobile :

Courriel :

Adresse :

Code postal : Ville.....

pour :

(3) - son geste (ou attitude) fair play, loyal et spontané, dans le respect des règles, de l'arbitre, de l'adversaire ;

(3) - l'esprit sportif remarquable et constant de fair play manifesté au cours de sa carrière d'athlète ;

(3) - l'esprit sportif remarquable et constant de fair play manifesté au cours de sa carrière d'éducateur ;

(3) - l'esprit sportif remarquable de fair play manifesté au cours de sa carrière de dirigeant sportif ;

(3) - son activité visant à la promotion de l'esprit sportif ;

(3) - son activité visant à la défense de l'esprit sportif.

(3) - son activité exceptionnelle menée avec l'esprit sportif dans le domaine social.

(3) - son action dans le sens de la Lutte contre toute forme d'exclusion et de discrimination.

Prénom, Nom, titre, adresse de la personne ou de la structure présentant cette candidature (2) :

Prénom : NOM :

Téléphone **Mobile** (ou fixe) : Courriel :

Titre de la Structure :

Adresse :

Code postal : Ville :

(1) Rayer la mention inutile

(2) Coordonnées précises et complètes

(3) Cocher la case correspondante

Renseignements INDISPENSABLES concernant la candidature: A REMPLIR PAR LE
SIGNATAIRE (en écriture lisible)

Description de la candidature : *Joindre éventuellement tout document justificatif à l'appui*

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Fait le / 20 . . . à

Certifié véritable et exact

Signature du ou de la dépositaire de la candidature :

